



# *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mardi 6 avril 2021

## **Question n° 6b**

### **Ressources humaines – création d'un poste de saisonnier**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

considérant qu'il est nécessaire de répondre à l'accroissement d'activité durant la période estivale au sein de l'Office de tourisme, notamment pour la mise en place de visites guidées du territoire, en tuk-tuk,

considérant que les recrutements de personnel saisonnier sont effectués pour une période de 6 mois maximum,

il est proposé, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021, de créer un emploi de saisonnier, sur un poste d'adjoint administratif.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- valide la création d'un emploi saisonnier pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2021,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

---

 Le Président  
Daniel BÔNE